

## COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Réunion du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin à 19 heures 00, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

### Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. Daniel MICHEL
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Jean-Marie GORI (présent jusqu'au point n°8 uniquement)
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Lucien MUNIER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	/
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	M. Jean HARAMBOURE
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Sylviane ETERNACK
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Alain MANTELET
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Philippe PIOT
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Jean-François LELLIG
VRY :	/

### Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Jean-Marie GORI
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VRY :	M. Jean-Marie RITZ

M. Jean-Marie GORI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour, à partir du point n°9,  
M. Dominique BERTRAND a donné procuration à M. Philippe PIOT pour tous les points à l'ordre du jour.

## **PRESENTATION DU PROJET DE POINT DE VENTE COLLECTIF « METS FERMIERS »**

En introduction de cette séance, l'association « Les Mets Fermiers » est venue présenter aux membres du Bureau communautaire son projet de point de vente collectif de produits locaux, dont l'ouverture est prévue avant la fin de l'année 2019 à OGY-MONTOY-FLANVILLE.

## **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme Audrey ECKER est nommée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2018.**

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du bureau communautaire du 30 octobre 2018.

## **1. ASSAINISSEMENT – ETUDE PATRIMONIALE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU. DB N°01/2019**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Président rappelle à l'assemblée le projet d'étude patrimoniale en assainissement collectif pour les communes de l'ex. Pays de Pange, cette même étude étant déjà réalisée pour les communes de l'ex. Haut Chemin,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite pour le financement de d'étude patrimoniale en assainissement collectif pour les communes de l'ex. Pays de Pange, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur 70,00 % du montant total de cette opération,
- Demande à pouvoir bénéficier d'une autorisation de préfinancement,
- S'engage à utiliser les crédits dont la Communauté de Communes bénéficiera pour ce projet.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif 2019 voté le 4 avril 2019.

## **2. SATESE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MATEC. DB N°02/2019**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Considérant que le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) assure auprès de ces derniers le contrôle des équipements et des conseils techniques en matière de stations d'épurations, d'analyses des eaux et des boues,

Considérant la proposition de convention de Moselle Agence TECHnique (MATEC) proposant l'adhésion de la CCHCPP au groupement de commandes auprès du SATESE destiné à ses adhérents, en vue de générer des économies sur le coût de ce service,

Vu l'avis favorable de la commission assainissement,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion de la CCHCPP au groupement de commandes de Moselle Agence TECHnique (MATEC) pour le SATESE, et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **3. ASSAINISSEMENT - LAGUNE ET RESEAU D'ASSAINISSEMENT A VILLERS-STONCOURT - SIGNATURE D'UN MARCHE. DB N°03/2019**

Le Bureau communautaire,

**Vu** la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique, pour un marché de travaux de construction d'une lagune et d'un réseau d'assainissement à VILLERS-STONCOURT,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 3 mai 2019 sur le Profil Acheteur de Moselle Agence TECHnique (MATEC),

**Vu** les six offres réceptionnées à la date limite de dépôt fixée au 11 juin 2019, à 11h00.

#### **APRÈS DÉLIBÉRATION, A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le pouvoir adjudicataire représenté par Roland CHLOUP, Président à signer avec l'entreprise LINGENHELD de DABO (57) un marché de de travaux de construction d'une lagune et d'un réseau d'assainissement à Villers-Stoncourt, pour un montant de 773 157,50 € H.T.

### **4. ASSAINISSEMENT – LAGUNE ET RESEAU D'ASSAINISSEMENT A VILLERS-STONCOURT - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU. DB N°04/2019**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Président rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une lagune et d'un réseau d'assainissement à VILLERS-STONCOURT,

**Vu** le coût total de l'opération estimé par le maître d'œuvre à 900 000,00 € H.T., études comprises,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite pour le financement de l'opération de construction d'une lagune et d'un réseau d'assainissement à VILLERS-STONCOURT, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse d'un montant de 450 000,00 €, soit 50,00 % du montant total de cette opération,
- Demande à pouvoir bénéficier d'une autorisation de préfinancement,
- S'engage à utiliser les crédits dont la Communauté de Communes bénéficiera pour ce projet.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif 2019 voté le 4 avril 2019.

### **5. ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT ET FILTRE PLANTE DE ROSEAUX A DOMANGEVILLE - SIGNATURE D'UN MARCHE. DB N°05/2019**

Le Bureau communautaire,

**Vu** la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique, pour un marché de travaux de construction d'un réseau d'assainissement et d'une station de type « filtre planté de roseaux » à Domangeville, Commune de PANGE,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 13 mai 2019 sur le Profil Acheteur de Moselle Agence TECHnique (MATEC),

Vu les trois offres réceptionnées à la date limite de dépôt fixée au 12 juin 2019, à 12h00.

**APRÈS DÉLIBÉRATION, A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le pouvoir adjudicataire représenté par Roland CHLOUP, Président, à signer avec l'entreprise SADE de METZ (57) un marché de travaux de construction d'une station de type « filtre planté de roseaux » et d'un réseau d'assainissement à Domangeville, pour un montant de 436 621,00 € H.T.

**6. ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT ET FILTRE PLANTE DE ROSEAUX A DOMANGEVILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT. DB N°06/2019**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Président rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un réseau d'assainissement et d'une station de type « filtre planté de roseaux » à Domangeville, Commune de PANGE,

Vu le coût total de l'opération estimé par le maître d'œuvre à 490 000,00 € H.T., études comprises,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite pour le financement de l'opération de construction d'une lagune et d'un réseau d'assainissement à DOMANGEVILLE, une subvention auprès du Conseil départemental de la Moselle d'un montant de 147 000,00 €, soit 30,00 % du montant total de cette opération,
- Demande à pouvoir bénéficier d'une autorisation de préfinancement,
- S'engage à utiliser les crédits dont la Communauté de Communes bénéficiera pour ce projet.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget primitif 2019 voté le 4 avril 2019.

**7. ASSAINISSEMENT– STATION DE SANRY-SUR-NIED - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE ADMINISTRATIF DB N°07/2019**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Président rappelle à l'assemblée que la station d'épuration de Sanry-sur-Nied vient d'être achevée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Haut Chemin- Pays de Pange, sur des parcelles appartenant à un tiers,

Considérant qu'il convient pour la personne publique d'acquérir le foncier d'assiette de cette opération,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir auprès de la société AGRI-CONCEPT, représentée par Monsieur Julien PIDOLLE et sise 28, rue Principale à BEUX (57), les parcelles d'assiette de la nouvelle station d'épuration de Sanry-sur-Nied, cadastrées section 24 n°74 et 76 à SANRY-SUR-NIED, pour une surface totale de 20 ares ;
- Fixe le prix de cette acquisition à 1200,00 €, soit 60,00 € de l'are ;
- Autorise la rédaction de l'acte authentique en la forme administrative conformément à l'article 98III et IV de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et charge M. Roland CHLOUP, Président, de recevoir et d'authentifier l'acte correspondant, et M. Joël SIMON, 1<sup>er</sup> Vice-Président, de signer cet acte au nom de la CCHCPP, acquéreur des biens immobiliers.

## **8. EAU – ETUDE DE STRUCTURATION DE LA COMPETENCE EAU - TRANCHE CONDITIONNELLE. DB N°08/2019**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 novembre 2017 portant attribution d'un marché concernant l'étude d'organisation de la compétence eau potable avec la société PROFILS IDE – BLT DROIT PUBLIC, pour un montant de 59.880,00 € HT.

Vu le projet d'avenant n°1 à ce marché, ayant pour objet de supprimer certaines prestations techniques incluses dans la tranche optionnelle n°1 du marché initial, suite à la possibilité de réaliser certaines prestations en interne par les services de la CCHCPP. Seule une partie des prestations techniques de la tranche optionnelle est donc maintenue.

Considérant que cet avenant n°1 porte le montant total du marché (tranche ferme et tranche optionnelle) à 55 130,00 €, au lieu de 59 880,00 € initialement, soit une diminution de 7,93 %.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le pouvoir adjudicataire représenté par Roland CHLOUP, Président à signer avec la société PROFILS IDE – BLT DROIT PUBLIC de PONT-A-MOUSSON (54) un avenant n°1 au marché concernant l'étude d'organisation de la compétence eau potable avec la société PROFILS IDE – BLT DROIT PUBLIC.

## **9. PERSONNEL – DOCUMENT UNIQUE - LANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION. DB N°09/2019**

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, indiquant que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité,

Vu les dispositions contenues aux articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du Travail, précisant que les employeurs territoriaux doivent transcrire et mettre à jour dans un Document Unique le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Considérant que le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la réalisation de la démarche,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le lancement de la démarche de rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention concernant la démarche d'évaluation des risques et à recevoir la subvention allouée.

## **10. DIVERSES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS. DB N°10/2019**

Le Bureau Communautaire,

Vu les demandes de subventions formulées par les associations « Société d'Horticulture de la Moselle », « Metz Fermiers », « Grain's de Folie – Familles Rurales », « Foyer Rural de Villers-Stoncourt / Aoury » ainsi que par la Commune de Vigy,

Vu les avis favorables des commissions « développement touristique », « communication » et « produits locaux »,

Vu l'avis défavorable de la commission « finances » sur la demande de de subvention de l'association « Mets Fermiers »,  
après en avoir délibéré,

- à l'unanimité, décide d'allouer 250,00 € à l'association « Société d'Horticulture de la Moselle » de MONTIGNY-LES-METZ (57) à titre de participation au financement de la dernière édition du Printemps d'Urville qui s'est déroulée à Courcelles-Chaussy ;
- à l'unanimité, décide d'allouer 3000,00 € à l'association « Grain's de Folie – Familles Rurales » de MAIZEROY à titre de participation au financement de la prochaine édition du festival « Sur la Remorque du Pat' » qui se déroulera les 28 et 29 juin prochains à Maizeroy ;
- à l'unanimité, décide d'allouer 350,00 € à l'association « Foyer Rural de Villers-Stoncourt / Aoury » de VILLERS-STONCOURT à titre de participation au financement du concert en plein air qui s'est déroulé le 22 juin dernier à Villers-Stoncourt, sous réserve de la présentation d'une délibération du Conseil municipal de Villers-Stoncourt attribuant une subvention pour ce même objet ;
- à dix-neuf voix pour, deux contre (MM. CRIDELICH et LELLIG) et deux abstentions (MM. KEIL et MANTELET) décide d'allouer 28 418 € au maximum à la Commune de Vigy à titre de participation financière à l'aménagement du tronçon de Vigy de la voie verte Vigy-Antilly, à verser sur présentation du décompte général définitif de l'opération signé et visé par le receveur municipal, et correspondants à 10 % du coût total H.T. de l'investissement, arrondis à l'euro supérieur, et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette subvention ;
- décide sur proposition du Président de reporter le vote sur l'attribution d'une subvention de 30 000,00 € à l'association « Mets Fermiers » de OGY-MONTOY-FLANVILLE, à titre de participation aux frais de communication liés à l'ouverture prochaine du point de vente collectif de produits locaux soutenu par la CCHCPP à Montoy-Flanville, dans l'attente d'une proposition de la commission conjointe finances/produits locaux.

Les crédits sont inscrits aux articles 6574 et 2041412 du budget primitif de l'année 2019, adopté le 4 avril 2019.

## **11. DIVERSES – INFORMATIONS ET POINTS DIVERS. DB N°11/2019**

### **MUTUALISATION – Transfert du marché en groupement de commande pour le balayage**

Le Bureau Communautaire,

Vu le courrier de la société PG Trucks, titulaire du marché en groupement de commande pour le balayage, en date du 14 juin 2019, et reçu à la CCHCPP le 19 juin 2019, demandant le transfert dudit marché à la société PG Balayage issue de la scission de PG Trucks en trois entités distinctes ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Président Roland CHLOUP à signer avec la société PG Balayage de GUENANGE (57) l'avenant de transfert du marché de groupement de commande pour le balayage ;

**Informations des élus**

Le Président informe le Conseil communautaire que la CCHCPP invitera ses élus à une visite du Sénat à Paris le mercredi 9 octobre prochain.

**La séance est levée à 21h30.**

Fait à PANGE, le 25 juin 2019

Le Président,  
Roland CHLOUP